



**Ambitions et Orientations
de la Chambre de Commerce et d'Industrie
de Région Bourgogne**

Mandature 2011-2015

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RÉGION BOURGOGNE

PREAMBULE

Le réseau consulaire de Bourgogne entame depuis janvier 2011 une nouvelle mandature de cinq ans.

Cette mandature prend un relief particulier tant en raison du contexte économique **sensible** au sein duquel évoluent nos 60 000 entreprises, qu'en raison des modifications structurelles fortes qui touchent nos CCI de près ou de loin :

- ▶ l'application progressive de la réforme des CCI,
- ▶ l'application de nouvelles contraintes budgétaires voulues par la RGPP,
- ▶ la réforme à venir de l'organisation territoriale (région, département et même communauté d'agglomération).

Ces **conditions nouvelles** exigent de nous, Elus et collaborateurs des Chambres, à la fois une prise de conscience forte sur les enjeux qui nous sont confiés et sur les particularités économiques de notre région, et de la réactivité dans un contexte qui reste extrêmement mouvant.

Les **ambitions** et **orientations** qui suivent forment **le document cadre**, véritable guide de nos actions au service de l'économie régionale et des entreprises de toutes catégories, ancrées dans nos territoires.

Notre réussite est étroitement dépendante de la qualité de la gouvernance que nous saurons mettre en place et de notre capacité à anticiper les mutations qui immanquablement se feront jour.

Ce document cadre est la résultante des travaux que nous avons pu mener durant la dernière phase de la mandature précédente (2e semestre 2010), les contributions récentes des CCIT, les travaux du Bureau de la CCIR et les échanges entre Elus lors du séminaire CCIR du 16 mai 2011.

Ce document doit servir d'armature à la suite de nos travaux et en particulier à l'élaboration des **schémas sectoriels** prévus par les textes législatifs et programmés pour le second semestre 2011.

Une ambition

Renforcer l'attractivité régionale et optimiser les leviers de la croissance

« Notre » stratégie consulaire régionale poursuit trois objectifs prioritaires :

- ▶ Renforcer l'attractivité de la Bourgogne et des territoires qui la composent.
- ▶ Optimiser les leviers de la croissance au profit des entreprises de la région
- ▶ Etre pleinement acteur du développement économique régional

La finalité de cette stratégie régionale se bâtit sur :

- ▶ **Une expression politique forte des attentes et intérêts des entreprises de Bourgogne** qui a pour priorité le développement et le renouvellement du tissu économique régional et qui constitue la garantie d'une unité et d'une attractivité de la Bourgogne au sein de l'espace géographique national.
- ▶ **Une expertise technique régionale reconnue** dans l'appui aux entreprises en matière d'international, d'innovation et compétitivité, de développement durable, des services aux filières ainsi que dans la maîtrise et le traitement de l'information économique.
- ▶ **La nécessité d'une convergence régionale pour des missions mises en œuvre par les CCI de Bourgogne**, qui favorisera une harmonisation des services apportés aux entreprises ressortissantes en tout point du territoire.
- ▶ **Une gestion régionale des fonctions supports et des services d'appui au bénéfice des CCI de Bourgogne.** Cette gestion régionalisée pourra être déléguée à une CCI territoriale.

Durant cette mandature, nous recherchons un double équilibre :

- ▶ Une **unité de l'action** consulaire dans le respect des différences territoriales et en privilégiant efficacité et réactivité,
- ▶ Un **pilotage volontariste et une ambition forte** s'appuyant sur une gouvernance ouverte et partagée.

1. Une expression politique forte des attentes et des intérêts des entreprises de Bourgogne

Une ambition régionale pour une attractivité renforcée

- ▶ **Faire valoir le point de vue argumenté des entreprises et du monde économique** à l'occasion de la préparation des différents Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT), d'Infrastructures (SRIT), Climat-Air-Energie (SRCAE), de la Stratégie Régionale de Développement Economique (SRDE), de la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI), du Plan d'Action Régional à l'EXport (PAREX), du Contrat de Programme Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) et du Schéma National d'Infrastructures de Transport (SNIT).
- ▶ **Etre force de proposition pour la mise en place et l'ajustement des dispositifs régionaux d'interventions économiques** comme ceux inscrits dans le Contrat de Projet Etat-Région ceux issus de la SRDE et des Fonds Structurels Européens.
- ▶ **Promouvoir le "Monde de l'Entreprise"** grâce à une communication constante, cohérente et lisible.
- ▶ **Peser sur les décisions de politique économique** par un lobbying efficace qui implique pleinement les Elus dans le portage des dossiers prioritaires. Ce lobbying doit s'exercer à tous les échelons, régional, national et même européen, notamment en matière d'évolution réglementaire.

Enfin, renforcer l'attractivité de la Bourgogne, ce qui impose d'agir pour la convergence des politiques publiques assurant ainsi le développement de la mobilité, l'habitat, l'enseignement supérieur, l'apprentissage et le tourisme. C'est aussi promouvoir notre région sur les grandes manifestations publiques. C'est encore se mobiliser pour la création et la gestion concertée d'équipements structurants qui favorisent l'aménagement du territoire.

Un partage de l'action

- ▶ **Renforcer les partenariats régionaux existants** (Université de Bourgogne, Rectorat,..) et en engager de nouveaux.
- ▶ **Partager la connaissance** pour agir mieux avec la mise en place d'observatoires liés aux filières prioritaires pour le réseau consulaire (Pierre, Emballage, ...) et le développement des outils communs (BASECO, BBA, ..).
- ▶ **Organiser l'expression commune du réseau consulaire** pour garantir une efficacité et une proximité de l'action.
- ▶ **Relayer les politiques nationales, européennes et locales** pouvant contribuer au développement des richesses territoriales.

Une CCIR qui coordonne et garantit une unité

- ▶ **Améliorer l'attractivité et la lisibilité du territoire** grâce à une convergence des actions. Cette unité régionale se construit sans hégémonie. C'est un fonctionnement en réseau que la CCIR animera dans le respect de la subsidiarité.
- ▶ **Représenter le réseau consulaire bourguignon dans toutes les instances** régionales (ex : le CESER), interrégionales (ex : l'OITC pour l'Aménagement du Territoire, le Grand-Est avec la coordination d'Entreprise Europe et le programme concerté de CCI International), nationales (notamment l'ACFCI) et européennes (institutions et associations comme FERRMED).
- ▶ **Animer le réseau des acteurs économiques** pour des projets et des opérations collectives régionales (Entrez dans l'entreprise, Filières, ...).
- ▶ **Construire une organisation en mode "projet"** spécifique à chaque action et révisable qui favorise la contribution de chacun au sein du réseau consulaire et avec les partenaires : services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, organismes régionaux, organisations professionnelles, etc.
- ▶ **S'inscrire – et garantir l'intérêt de toutes les CCI – dans les réflexions sur le renouvellement des politiques contractuelles État/Région.**

2. La CCIR : un opérateur régional de services experts, leviers de la croissance des entreprises

Dans le cadre des missions de la CCIR confirmées par le décret du 1^{er} décembre 2010, figurent les pôles régionaux spécialisés dans l'intelligence économique, l'innovation, l'environnement, l'information économique et le développement international, métiers traditionnellement régionalisés en Bourgogne.

L'action du réseau des CCI s'appuiera sur des expertises régionalisées (en particulier Arist, Entreprise Europe, CCI International, BASECO, ...) relayées par des compétences de proximité, ce au sein d'équipes de projets mixtes. Ceci permettra de proposer une gamme de services complète, cohérente et harmonisée sur l'ensemble du territoire bourguignon.

Trois axes opérationnels prioritaires au niveau de la CCIR :

→ **L'axe "Développement International"** dont l'objectif principal est d'accompagner les entreprises dans leur stratégie à l'international.

- ▶ L'organisation d'opérations collectives (salons professionnels, missions de prospections sur des marchés étrangers, journées d'information pays ou export, réceptifs d'acheteurs étrangers). Ainsi, CCI International Bourgogne consolidera et étendra ses liens avec ses partenaires institutionnels régionaux (Conseil Régional, Etat, CCIFE, Ubifrance, CCE, Oseo, Coface) ainsi qu'avec les filières professionnelles, en vue de renforcer sa position de guichet unique.
- ▶ L'apport de conseils individuels aux entreprises sur leur stratégie globale dans le cadre d'un accompagnement de proximité adapté.
- ▶ L'échange d'informations sera développé grâce à l'animation de clubs export, à l'organisation de réunions d'information sur les différentes thématiques liées à l'international et à l'édition de newsletters liées à l'actualité du commerce international. Cette activité de réseau sera poursuivie pour garantir l'échange d'informations, la confrontation et le benchmarking avec d'autres opérateurs en lien étroit avec le Conseil régional et les CCI françaises à l'étranger.

→ **L'axe "Développement de l'innovation, de la compétitivité et du développement durable"** dont l'objectif principal est d'être l'acteur de référence en région pour les entreprises, filières, pôles et clusters. Pour les entreprises qui innovent, l'espace économique naturel est européen. Pour elles, la CCIR a développé au travers d'ARIST Bourgogne et d'Entreprise Europe Bourgogne, et avec l'appui déconcentré des CCIT, un ensemble d'expertises au bénéfice des PME régionales en vue de :

- ▶ Faire émerger de nouveaux projets locaux, nationaux ou européens, individuels ou collectifs, par :
 - l'apport d'idées nouvelles (missions de veille, conventions technologiques, veille sur les innovations, ateliers,...)
 - les techniques d'écoute marchés/clients et par la maîtrise de l'information stratégique

- ▶ "Sécuriser" ces projets par l'apport de conseils en propriété industrielle, réglementations, normes, informations sur les marchés et une meilleure connaissance de la concurrence
- ▶ Les orienter vers les appuis techniques et financiers adaptés tout en maintenant des partenariats étroits avec les autres acteurs, notamment au sein de la gouvernance régionale de l'innovation et celle de l'intelligence économique.

En cohérence avec la volonté d'innover, l'objectif principal du Développement Durable est :

- ▶ d'une part, d'être force de proposition pour expérimenter de nouvelles démarches associant recherche de compétitivité et de durabilité.
- ▶ d'autre part, d'être la référence en matière de réglementations et management durable pour les entreprises.

→ **L'axe "Développement de l'information économique"** dont l'objectif principal est d'apporter aux décideurs économiques régionaux (Pouvoirs Publics, Filières, ...) une ingénierie économique et territoriale (analyse, évaluation, prospective) unique en Bourgogne qui favorise la professionnalisation des projets visant l'attractivité des territoires et l'essor des entreprises.

Axe prioritaire de la précédente mandature consulaire régionale qui a donné lieu à la mise en place des différents outils d'aide à la décision (BBA, BASECO Bourgogne, Enquêtes, Etudes et Bases de données), il s'agit désormais, selon le principe "Observer pour Agir" et, conformément à la réforme consulaire, de :

- ▶ Fournir des contributions et avis documentés sur les politiques publiques, demandes par l'Etat, la Région et leurs établissements publics. *Exemples : SRDE et SRADDT (cf. R.711-33 & L.711-7 du Code du Commerce).*
- ▶ Faire évoluer les 21 partenariats régionaux conclus avec les principaux acteurs économiques tels que la DIRECCTE, Pôle Emploi, etc., et en engager de nouveaux en incluant le volet Etudes et Bases de données.
- ▶ Renforcer l'opérationnalité de BASECO Bourgogne en créant des outils nouveaux utilisables par tous : kits d'info, indicateurs métiers pour les conseillers et les filières, ...
- ▶ Jouer pleinement le rôle de porte-parole des entreprises grâce à des enquêtes d'opinion régulières comme le BBA.
- ▶ Optimiser le caractère opérationnel des enquêtes régionales et des bases de données au service des conseillers d'entreprise et des filières.

Cet axe doit donc permettre d'animer et d'enrichir le débat économique régional.

3. Une garantie de convergence régionale pour des missions mises en œuvre par les CCI de Bourgogne

Les CCI de Bourgogne, aujourd'hui, ce sont près de 300 entrepreneurs élus et plus de 700 hommes et femmes collaborateurs qui mettent en œuvre les politiques et actions décidées.

La mise en place de la nouvelle organisation consulaire implique un travail de concertation avec les salariés et spécialement avec leurs représentants dans les commissions paritaires.

En interne, la gestion des ressources humaines et des systèmes qualité est essentielle pour la bonne réussite de nos actions.

→ Ressources Humaines / Formation / Emploi

La CCIR assure la coordination des actions des centres de formation et la représentation du réseau consulaire formation auprès des partenaires régionaux. Elle peut porter des projets d'envergure régionale. Tels que :

- ▶ Animation des groupes des directeurs des centres de formations consulaires. Elle conduit à la mise en place d'actions concertées, d'échanges de bonnes pratiques, et se traduit par la poursuite d'actions collectives relevant de la formation professionnelle et de l'emploi dans le cadre de la convention-cadre pour le développement de l'emploi et des compétences dans les territoires bourguignons signée avec l'État et la Région.
- ▶ Gestion et animation du CFA du Supérieur de Bourgogne créé en 2008. Poursuite de la mise en place de nouvelles formations supérieures ouvertes à l'apprentissage. En 2010, 15 unités de formations par apprentissage au sein du réseau consulaire et de l'Université, 215 apprentis.
- ▶ Mise en place et suivi des partenariats et des actions qui en découlent avec d'autres partenaires régionaux : Rectorat, Pôle Emploi, Agefos PME, syndicats patronaux.
- ▶ Gestion et coordination des "Points Alternance" installés dans les 4 CCI ainsi que de l'action des 5 Développeurs de l'Apprentissage chargés de promouvoir l'alternance dans les entreprises de Bourgogne.
- ▶ Représentation des CCI dans l'ensemble des instances régionales traitant des questions d'emploi et de formation : préparation des schémas régionaux.

→ **Filières régionales, pôles, clusters** : TIC, Pierre, R'MES, Emballage, Bois, Automobile, ...

La CCIR se donne comme mission, directement ou par voie de délégation, de contribuer au développement et à l'animation des groupements d'entreprises d'envergure régionale, sur des secteurs d'activités spécifiques ou transversaux.

→ **Création-Reprise et Transmission d'entreprises**

La CCIR assure la coordination et l'animation des services spécialisés. Elle promeut l'harmonisation des prestations apportées et peut porter des projets régionaux.

→ **Commerce, Tourisme**

Dans tous ces domaines, la recherche d'une convergence régionale permettra au réseau consulaire une plus grande lisibilité de ses actions.

4. Une gestion régionale des fonctions supports et de service d'appui au bénéfice des CCI de Bourgogne

Les fonctions supports et services d'appui devront être organisés par la CCIR pour le 1^{er} janvier 2013 (avec délégation possible) en tenant compte des orientations prioritaires suivantes :

- **Structurer la fonction "Ressources Humaines"** en incluant au minimum la gestion des recrutements et de la paie. Il conviendra de procéder de même concernant la gestion de la Commission Paritaire Régionale (mutuelle, tickets restaurants, grille de qualification, etc.).
- **Assurer la gestion des affaires financières régionales** et l'intégration d'outils comptables et financiers (budgets, dispositif de reversement de la Taxe pour frais de CCI, etc.), afin de fournir aux Élus, aux Pouvoirs Publics et aux tiers intéressés, des informations homogènes sur l'exercice des missions des établissements du réseau et sur l'utilisation des ressources qui y sont affectées.
- **Développer des outils mutualisés** dans le cadre des systèmes d'information. La création d'un fichier client unique à travers une GRC régionale ainsi qu'une plateforme TIC unique sera nécessaire. Par ailleurs, le développement du travail en réseau nécessitera le développement d'outils communs (dispositifs de visioconférence compatibles, tableaux de bord, présentations en ligne, etc.).
- **Mettre en œuvre une stratégie de communication "institutionnelle" régionale** visant la promotion de l'image et l'accroissement de la notoriété du réseau consulaire bourguignon et de ses réalisations ce, en cohérence avec la stratégie consulaire nationale. Par ailleurs, la "communication produits", comportant des outils communs voire unifiés (revue économique, sites web, réseaux sociaux, etc.) comme la valorisation des actions locales, peuvent être effectuées à l'échelon territorial, et ce, en cohérence avec la stratégie régionale.
- **Créer une cellule d'appui juridique "institutionnel"**, destinée à traiter des questions juridiques institutionnelles consulaires (règlements intérieurs, relations avec la tutelle, élections, etc). En particulier, cette structure devra apporter son appui concernant la gestion des marchés publics, dans le cadre d'une cellule régionale de gestion des achats publics (harmonisation des procédures, conformité réglementaire, gestion des contentieux, etc).
- **Harmoniser progressivement les systèmes de suivi de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.** Mais, l'objectif sera, en partant de l'analyse du besoin de l'entreprise, de rendre la même qualité de service où que soit située l'entreprise en Bourgogne.

CONCLUSION

Ce document cadre ouvre la voie au document de stratégie régionale qui regroupera l'ensemble des schémas sectoriels élaborés au second semestre.

Rappelons que la loi nous demande d'établir :

- ▶ des schémas sectoriels obligatoires :
 - Gestion des équipements aéroportuaires et portuaires
 - Formation et enseignement
 - Aide à la création, à la transmission et au développement d'entreprises
 - Développement durable

- ▶ et des schémas sectoriels en fonction des nécessités que nous définirons ensemble.